

## LA BIOETHIQUE : DEFINITION ET ENJEUX

### Déroulé de la séance

#### DEFINITION (10 MN)

- Quelle est l'étymologie du mot « bioéthique » ?
- Quelle définition concise peut-on donner de « bioéthique » ?
- Depuis quand la bioéthique est-elle apparue ? Pourquoi ?

#### LECTURE ET COMMENTAIRE D'UN ARTICLE (15 MN)

- « *Ces sujets de bioéthique qui divisent l'opinion* », Le Figaro, 28 janvier 2011
- répondre aux questions suivantes :
  - 1) quels sujets en lien avec la bioéthique sont évoqués ici ?
  - 2) parmi eux, lequel (ou lesquels) semble(nt) le(s) plus polémique(s) ?
  - 3) quels autres sujets de bioéthique peuvent également être évoqués ?

## Ces sujets de bioéthique qui divisent l'opinion

*Avant le débat parlementaire sur le projet de loi, les polémiques dépassent le clivage droite-gauche.*

Examen du projet de loi sur la bioéthique en commission des lois de l'Assemblée nationale, proposition sénatoriale sur l'euthanasie, jugement sur l'accouchement sous X... les polémiques dépassent le traditionnel clivage politique à quelques jours d'un débat parlementaire qui s'annonce agité.

### • Don de gamètes

La mesure concernant la levée de l'anonymat du don de gamètes constituait l'une des principales avancées du projet de loi sur la bioéthique préparé par Roselyne Bachelot. Or, lors de l'examen du texte mercredi, la commission des lois a décidé de maintenir l'anonymat. Depuis 1973, 50.000 enfants sont nés de dons de gamètes. Certains militent pour la levée de l'anonymat, mais les banques du sperme craignent une chute des dons. Dans la majorité, les avis divergent: le ministre Xavier Bertrand a soutenu l'anonymat mais la secrétaire d'État Nora Berra a défendu sa levée. Au sein de la commission, un seul parlementaire, l'UMP Marc Le Fur, a voté le texte.

### • Embryon: transfert post-mortem

Contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée a adopté en commission le transfert d'un embryon après le décès de son père, si celui-ci en a donné son consentement préalable. Cette disposition - limitée dans le temps et soumise à l'avis de l'agence de la biomédecine - est différente de l'insémination post-mortem, toujours interdite. Deux amendements identiques avaient été présentés par l'UMP et le PS. Nora Berra a indiqué que cela revenait à «faire naître un orphelin». Le rapporteur du texte, l'UMP Jean Leonetti, s'est abstenu.

### • Euthanasie

Le débat sur la fin de vie ne fait pas partie de la révision des lois bioéthiques mais il refait régulièrement surface, opposant défenseurs des soins palliatifs et partisans de la légalisation de l'euthanasie. Cette semaine, pour la première fois, une proposition de loi commune de sénateurs UMP, PS et PC sur une «assistance médicalisée à mourir» a franchi une étape législative après avoir été adoptée par la commission des affaires sociales. Mais la droite a fait bloc derrière François Fillon pour dénoncer cette initiative, et les sénateurs se sont prononcés contre. La France a déjà changé sa législation en 2005 avec l'adoption de la loi Leonetti, qui a instauré un droit au «laisser mourir».

La plupart des ténors de l'UMP rejettent l'idée d'une légalisation de l'euthanasie, même si quelques parlementaires comme Alain Fouché la prônent. Au PS, Ségolène Royal déclare avoir «de grandes réserves sur la législation», s'opposant ainsi à Martine Aubry ou à Laurent Fabius. Des sondages contradictoires montrent que 94% des Français sont pour une loi dépénalisant l'euthanasie mais que 60% d'entre eux privilégient les soins palliatifs à sa légalisation.

### • Mères porteuses

Le principe de la gestation pour autrui (GPA) devrait être rejeté sans surprise. En 2008, un groupe de travail du Sénat avait créé la polémique en proposant une légalisation encadrée de cette procédure. À droite, l'ex-secrétaire d'État à la Famille Nadine Morano, qui s'était dite en faveur de l'autorisation des mères porteuses fait figure d'exception. La question fait surtout débat au PS. Fin 2010, le sujet a fait l'objet de deux tribunes. La première, soulignant le risque d'«instrumentalisation du corps féminin», rassemblait les ex-premiers ministres Michel Rocard et Lionel Jospin et le porte-parole du PS Benoît Hamon. L'autre, en faveur d'une légalisation, était notamment signée par la philosophe Élisabeth Badinter.

### • Accouchement sous X

L'accès aux origines gagne du terrain. Pour la première fois, la justice a annulé le statut de pupille de l'État d'un bébé né sous X. Une petite fille de 18 mois va être confiée à ses grands-parents contre l'avis de sa mère. En janvier, la députée UMP Brigitte Barèges a remis au premier ministre un rapport préconisant la suppression de l'accouchement sous X au profit d'accouchement «dans la discrétion». Son but: permettre aux enfants abandonnés d'avoir accès à leurs origines à leur majorité.